



Aux parents des futurs élèves de 1^H

Neirivue, le 5 janvier 2026

Invitation à la soirée d'informations destinée aux parents des futurs élèves de 1^H

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Votre enfant né entre le **1^{er} août 2021 et le 31 juillet 2022** ou entre le **1^{er} août 2020 et le 31 juillet 2021**, dont l'entrée à l'école obligatoire a été repoussée, doit entrer en 1^H le 27 août 2026. Afin de vous fournir les diverses informations quant à l'organisation du cercle scolaire et dans le but d'établir un premier contact, nous vous invitons à une séance d'informations le

Mercredi 25 février 2026 à 19h00
à l'école de Neirivue.

Lors de cette rencontre, nous répondrons avec plaisir à vos éventuelles questions.

Cette soirée est organisée en faveur des parents, **les enfants n'y sont pas conviés.**

Ci-joint, vous trouverez une fiche personnelle ainsi qu'une fiche d'autorisation photo/transport que vous voudrez bien nous retourner dûment complétées lors de la soirée ou par courrier postal (Secrétariat des écoles, Route du Crédzillon 11 – 1669 Neirivue).

Vous trouverez également en annexe une information importante concernant le bilan de santé préscolaire obligatoire.

Afin de découvrir leurs nouvelles classes, vos enfants seront accueillis par leurs futures enseignantes durant la matinée du **mercredi 24 juin 2026**. Des informations plus précises vous parviendront d'ici début juin.

Nous vous informons que lorsque des circonstances particulières le justifient, les parents peuvent adresser à l'inspecteur scolaire une demande écrite afin de reporter l'entrée à l'école obligatoire de leur enfant. **Cette demande doit parvenir à l'inspecteur scolaire jusqu'au 30 mars 2026 au plus tard.**

(Adresse : SEnOF, M. Pierre-Etienne Sagnol, Inspecteur du 7^{ème} arrondissement, Route André Piller 21, 1762 Givisiez)

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Christelle Zenoni


Secrétaire

Samuel Favre


Directeur

Annexes :

- Fiche personnelle
- Fiche autorisation photo/transport
- Bilan de santé préscolaire obligatoire
- Information catéchèse œcuménique en 1-2H